

Parc de Manehouarn Plouay

Echelle : 1/4000

Equidistance : 2,5 m



Espace sport orientation

Les distances des circuits sont indiquées à vol d'oiseau.

1cm sur la carte = 40m sur le terrain

Astuce : orientez la carte de manière à avoir à la droite de votre trajet sur la carte, ce qui est effectivement à votre droite dans la forêt.

En cas d'accident : 18 ou 112

- 51 Extrémité chemin
- 31 Cuvette
- 32 Extrémité sud ouest talus
- 33 Poteau
- 34 Cuvette la plus à l'ouest
- 35 Arbre particulier - résineux
- 36 Nord est de la dépression
- 37 Angle nord bosquet
- 38 Partie nord de la dépression
- 39 Au pied de l'escalier
- 40 Elément particulier
- 41 Elément particulier
- 42 Rocher
- 43 Entre les talus
- 44 Extrémité nord est du talus
- 45 Elément particulier
- 46 Entre les chemins
- 47 Cuvette
- 48 Elément particulier
- 49 Angle nord est du fourré
- 50 Angle sud est du fourré
- 51 Entre les deux arbres particuliers
- 52 Elément particulier
- 53 Rocher
- 54 Cuvette
- 55 Elément particulier
- 56 Angle de la prairie
- 57 Jonction de sentiers
- 58 Angle de la clôture
- 59 Angle est de la clôture
- 61 Elément particulier
- 62 Côté sud est du marais
- 63 Elément particulier
- 64 Pied ouest de la butte
- 65 Extrémité mur
- 67 Jonction layon / chemin
- 72 Entre arbre et fourré
- 73 Angle nord ouest de la clôture
- 74 Arbre remarquable
- 76 Intersection de sentiers
- 77 Extrémité est du mur
- 78 Poteau
- 80 Extrémité nord ouest muret
- 81 Extrémité est du talus
- 82 Dépression
- 83 Partie sud est de la dépression
- 84 Partie sud est de la dépression
- 85 Pied sud de la colline

Carte de course d'orientation N° 2021 - D56 - 253	
Carte de base : 2013 - D56 - 123	Surface : 0,62 km2
Relevés : Octobre 2021	Dessin : Norme ISSprOM
Carte et tracé des parcours = https://acorientation.com	
La possession de cette carte n'implique pas un droit d'accès permanent. Une autorisation d'accès doit être demandée à la mairie de Plouay, propriétaire des terrains.	
Pour plus de course d'orientation : http://co-orient.fr	
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partielle, est interdite.	©FFCO

